

raux assemblés à Québec aient songé à poser en fait que l'existence des institutions provinciales dépend de l'augmentation de subsides qu'ils demandent.

L'état financier des autres provinces est très satisfaisant. Les unes se vantent—Ontario est dans cette catégorie—d'avoir en caisse des excédants considérables, les autres n'ont pas de dettes qui les surchargent, toutes sont en mesure d'accroître leurs revenus, et presque toutes peuvent diminuer leurs dépenses. En ce qui a rapport à Québec, le cabinet Mercier, ayant décidé, comme en font foi les résolutions, d'abolir le conseil législatif, économisera par là une quarantaine de mille piastres annuellement.

PUISSANCE ET PROVINCES

Le volume des budgets provinciaux s'est développé d'une façon que personne n'a prévue à l'établissement de la Confédération. Pour Québec l'exercice de 1867-68 se solde ainsi :

Recettes totales, \$1,535,836.66.

Dépenses totales, \$1,183,238.44.

Les estimations du trésorier, augmentées du produit de l'impôt des corporations commerciales, portent, pour 1887-88, les recettes à \$3,300,000.00, et les dépenses à \$3,000,000.00.

En vingt ans, nos opérations ont donc plus que doublé !

L'item le plus considérable de notre dépense consiste dans le service de la dette, l'intérêt, le fonds d'amortissement, service pour lequel M. Shehyn a demandé pour l'exercice en cours \$1,074,363.67.

Cette charge, considérable dans un budget comme le nôtre, provient uniquement des emprunts que nous avons faits pour construire des chemins de fer.

Nous ne voulons pas blâmer la politique suivie par les gouvernements qui sont entrés dans cette voie. Nous en

sommes responsable, l'ayant défendue en parlement et dans la presse. Nous voulons constater que sans les millions que la province a employés pour se créer un réseau de chemins de fer, elle n'aurait pas de dette et, d'un seul coup, il faudrait retrancher de son compte de dépense annuelle plus d'un million de piastres.

Tout en admettant que la construction des chemins de fer entrepris à nos frais, a contribué au développement de nos ressources, il est difficile de nier, quand on a étudié avec soin l'esprit de nos institutions, que ces grands travaux tombent dans la sphère du pouvoir central, à cause de leur nature et des sommes considérables qu'ils coûtent.

La fièvre du progrès rapide nous a lancés dans des sentiers que la Puissance eût infailliblement bâtis, avec le temps. Cela est si vrai qu'elle nous a fait des remboursements sur des ouvrages terminés. Cela est si vrai encore qu'il n'y a pour ainsi dire pas un chemin de fer qui se soit construit sans l'aide du trésor fédéral.

Les canaux, les fleuves, les havres, les ports de mer, les chemins de fer, les artères du commerce sont dans le domaine du pouvoir central. Ils intéressent le pays entier, par leur destination. Les provinces, la nôtre plus que les autres peut-être, a oublié ce fait important, ou si elle ne l'a pas oublié, elle n'en a pas toujours tenu compte.

Quoiqu'il en soit, le passé est passé, et l'expérience nous reste. Nous sommes sortis, dans une certaine mesure, de la sphère de notre action. Les conséquences n'ont pas été graves, à cause de la multiplicité de nos ressources, et aussi parce que la Puissance est venue à notre secours, bien qu'elle n'y fût pas légalement tenue. Nous avons puisé dans le trésor fédéral pour remplir les vides créés dans les trésors provinciaux.